

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/36

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Grégory VAIZAND, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026		Présents :BERDAGUE Patrick, BIZOUERNE Louis, BENMERIDJA Marie Claude, CARDON Barbara, COLLANGES André, CROZIER Alain, DALLERY Anne-Marie, GODARD-PERRIN Marion, LABONNE-NOLLET Laurie, LAROCHE Daniel, LAVENIR Christian, PASQUIER Caroline, POISEUIL Pascale, ROY Eva, VAIZAND Grégory, VIOLET Benoît
Nombre de Membres en exercice :	19	
Nombre de Membres présents :	16	
Nombre de suffrages exprimés :	18	
Votes Pour :	18	Procurations :BONNETAIN Maël a donné pouvoir à G. VAIZAND, RENAUD Mélanie a donné pouvoir à M. GODARD-PERRIN
Votes blancs :	0	
Abstentions :	0	Excusé : FAUCHON Baptiste
		Absent :

Le secrétariat a été assuré par : PASQUIER Caroline

Objet : ATD – Désignation des délégués auprès de l'Agence Technique Départementale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'organisation de l'Agence Technique Départementale (A.T.D.),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les personnes suivantes comme déléguées auprès de l'A.T.D. :

ATD 71
Tit. VIOLET Benoît
Sup. LAROCHE Daniel

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 21/04/2026

Acte publié sur le site internet le 24/04/2026

Acte contresigné le

Le Maire,

Le Maire, Grégory VAIZAND

Le/La secrétaire de séance,



D2026/75

GV